

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 869/2014
Date: 24 juin 2014
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 660310
Classification: Non classifié

Loi concernant l'adhésion du canton de Berne à la convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale et à la convention intercantonale concernant la Haute Ecole Arc Berne-Jura-Neuchâtel.

Entrée en vigueur

La loi du 23 janvier 2014 concernant l'adhésion du canton de Berne à la convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale et à la convention intercantonale concernant la Haute Ecole Arc Berne-Jura-Neuchâtel entre en vigueur le 1^{er} août 2014.



Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataires :

- Direction de l'instruction publique
- Chancellerie d'Etat